

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

PORT DE BREST

La société GUYOT ENVIRONNEMENT occupe, en vertu d'une convention signée le 01/03/2021 avec la Société portuaire Brest - Bretagne, un terrain sur le polder du port de Brest, ainsi que la canalisation enterrée qu'elle va installer reliant ce terrain à l'usine Bunge, dépendant du domaine public portuaire, pour son activité de activités de gestion et transformation de déchets métalliques et non métalliques.

Dans le cadre de cette convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime non constitutive de droits réels, le bénéficiaire a été autorisé à occuper et exploiter ces emprises jusqu'au 28/02/2030.

La société GUYOT ENVIRONNEMENT manifesté son intérêt pour poursuivre son activité et de bénéficier d'une nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime de droits réels, en vue d'installer sur son emprise une centrale de vapeur et d'énergie.

La Société portuaire Brest - Bretagne, concessionnaire du port de Brest, envisage de délivrer à la société GUYOT ENVIRONNEMENT, pour les besoins de son activité, une autorisation d'occupation temporaire, constitutive de droits réels, pour :

- Le terrain référencé n°Polder-003-Guyot Environnement, d'une superficie de 5660,10 m² sur le polder du Port de Brest.
- La canalisation enterrée, d'une longueur de 2004 m que la société va installer entre le terrain ci-dessus et l'usine de trituration de Bunge sise rue de Kiel.
- Durée de vingt/vingt-cinq ans, du 01/06/2023 au 31/05/2043

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Société portuaire Brest - Bretagne, prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société GUYOT ENVIRONNEMENT, et s'assure, par la présente publicité, et avant signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

Renseignements : jean-christophe.hattenville@brest.port.bzh

Tél. 02 98 46 23 80

Plan descriptif des emprises

